

COMPTE RENDU DE REUNION

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 3 DECEMBRE 2012

L'an DEUX MILLE DOUZE, le TROIS DECEMBRE à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle « Resplido », sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEDA, Maire.

PRESENTS : DUVETTE M., WILTZIUS R., GAUTIER P., SERRIERE A., RUMEAU R., AMOR S., BARRAS M., CARTON C., DURET C., GELIN L., HERMITTE D., LAHURE A., MARCHISIO N., MARIN E.

REPRESENTES : MULE Martine par SERRIERE A. – METHIVIER Didier par BARRAS M.

ABSENTS : CARON M.

Secrétaire de séance : Mme WILTZIUS Renée

Le quorum est atteint. Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter une question :

- Annulation de la délibération du 25 mars 2008 attribuant les délégations au Maire

Il donne lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal, qui est adopté **à la majorité (P. GAUTIER Abstention)**.

ORDRE DU JOUR

1. DETR – avenue de la Libération – Programmation 2013

Monsieur le Maire informe que la dotation d'équipement des territoires ruraux est destinée à soutenir les projets d'investissement structurants les communes et les E.P.C.I. en milieu rural. Les travaux entrepris avenue de la Libération répondent à ces critères. Il convient de prendre une délibération demandant la dotation, la plus haute possible, auprès de la DETR pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander la dotation auprès de la DETR pour le programme 2013.

2. Acquisition hameau St Jean-trottoir

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour la commune d'acquérir des parcelles, terrains constituant un trottoir au hameau de Saint Jean. Mr Michel DUVETTE, Adjoint à l'urbanisme en charge de ce dossier, explique la nécessité de rendre ce bien communal vu son usage et notamment en ce qui concerne le réseau d'assainissement. Ce dossier avait été déjà présenté en Conseil Municipal en 2009, et lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il avait été voté de le représenter avec des pièces complémentaires. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un plan de bornage de 1992.

Madame HERMITTE, informe le Conseil qu'un groupe de travail a été formé pour cette affaire mais qu'à ce jour toutes les informations n'ont pas été réunies et qu'il faudrait peut-être solliciter l'avis d'un juriste.

Monsieur Gautier demande que le nouveau bornage à établir ne soit pas à la charge de la commune.
Monsieur le Maire propose de passer au vote pour l'achat réparti entre les différents propriétaires qui s'élève à 5 800.00 € plus les frais de notaire.

Le conseil Municipal adopte la proposition d'achat à la majorité.

8 voix pour – 9 abstentions (HERMITTE – GAUTIER – DURET – MARIN – MARCHISIO – BARRAS (2) – GELIN AMOR)

3. **Projet Périmètre – regroupement Communautés de Communes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet du Var a arrêté le périmètre du futur EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) susceptible de mieux répondre à la future organisation territoriale. Monsieur le Maire expose la position de la Communauté de Communes du Val d'Issole, qui déplore la date de l'échéance, trop courte et la représentativité des Communes au sein de ce futur organisme. Il informe également que la Commune de Méounes les Montrieux souhaite être intégrée dans un autre Périmètre. Il invite le Conseil Municipal à ATTENDRE les prochaines réunions de la Communauté de Communes et de reporter cette question.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4. **Décision modificative M.14**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Chapitre	Article	Dénomination	DIMINUTION	AUGMENTATION
012	6411	Personnel Titulaire		15 000
014	73923	Reversement sur FNGIR		2 000
022		Dépenses imprévues	17 000	

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

5. **Démission du Conseil Municipal : Monsieur Mickaël CARON**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Mickaël CARON, par courrier, a fait connaître son souhait de démissionner du Conseil Municipal suite à sa mutation professionnelle en outre mer.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6. **Projet classe verte**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que lors du Conseil de l'école élémentaire, Madame Nathalie LEDUC, Directrice et Professeur des écoles de la classe de CM2, a présenté son souhait d'organiser une classe de découverte. Madame Liliane GELIN, Conseillère Municipale en charge des écoles, a transmis à chaque Conseiller Municipal ses comptes rendus relatifs aux conseils d'école du premier trimestre. Elle y explique que la Commune représentée par Monsieur le Maire et elle-même n'y voient aucun inconvénient, à la condition expresse que la classe de découverte soit instituée pour de nombreuses années et que la question soit approuvée par le Conseil Municipal. La participation de la Commune sera de 159 € par enfant scolarisé en classe de CM2 à l'école élémentaire de Forcalqueiret.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité

7. **Dénomination servitudes**

Monsieur Michel DUVETTE, Premier Adjoint informe le Conseil Municipal que la procédure initiée lors du Conseil Municipal du 25 octobre 2012 suit son cours. Des habitants ont formulé leur vœu :

- Quartier la Cabrore : Première servitude : « **impasse des jardins** ». Cette dénomination est issue du nom du lotissement. Monsieur Michel DUVETTE précise qu'il y a lieu de renommer les lotissements et de procéder également à une numérotation métrique.
- Quartier la Cabrore : Deuxième servitude : « **impasse Bellevue** ».
- Quartier la Cabrore : Troisième servitude : « **impasse Lou Soléou** ».

Le quartier de la Cabrore est donc totalement renommé, servitude par servitude.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de dénommer les servitudes susnommées.

8. **Annulation Délibération - Délégations**

Monsieur le Maire informe le Conseil que de part la complexité administrative et procédurière, il souhaite que la délibération du 28 mars 2008, lui ayant donné les délégations légales pour la durée de son mandat, soit annulée. Le Conseil Municipal **à l'unanimité** annule la dite délibération.

La séance est levée à 20 Heures 30

**Le Maire,
Jean-Claude PEDRA**